

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 392

présenté par  
Mme Boëlle

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« son lieu d'exercice »

les mots :

« l'établissement de santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision